



Conclusions du Conseil européen sur le Moyen-Orient

(Bruxelles, le 5 novembre 2004)

Le Conseil européen exprime sa solidarité envers le peuple palestinien en ce moment difficile. Il encourage les dirigeants palestiniens à faire preuve d'un grand sens des responsabilités en veillant au bon fonctionnement des institutions palestiniennes. Le Conseil européen estime qu'il est essentiel que des dirigeants légitimes continuent de progresser résolument sur la voie de la paix au Moyen-Orient.

Le Conseil européen, rappelant les positions qui ont toujours été celles de l'UE, maintient son engagement en faveur d'une solution fondée sur la coexistence de deux États, conforme à ce que prévoit la feuille de route et approuvée par les parties, qui permette qu'un État palestinien viable, d'un seul tenant, souverain et indépendant vive en paix aux côtés d'un État d'Israël aux frontières reconnues et sûres.

Le Conseil européen se félicite du vote intervenu au sein de la Knesset le 26 octobre en faveur d'un retrait israélien de la bande de Gaza et d'une partie du nord de la Cisjordanie. Le Conseil européen se déclare disposé à soutenir un tel retrait en tant que première étape du processus global, conformément aux conditions définies par le Conseil européen de mars 2004, qui prévoient entre autres que ce retrait doit s'inscrire dans le cadre de la Feuille de route. Le Conseil européen rappelle également la déclaration du Quatuor du 22 septembre.

...



EUROMED REPORT

Edition no 83

9 novembre 2004

Le Conseil européen fait sien le plan d'action à court terme concernant la sécurité, les réformes, les élections et l'économie qu'a proposé le Haut Représentant. Il souligne en particulier qu'il est disposé à soutenir le processus électoral dans les territoires palestiniens. Le Conseil européen engage l'Autorité palestinienne à organiser les élections d'une manière conforme aux normes internationales sous l'autorité d'une commission électorale indépendante et invite Israël à en faciliter le déroulement.

Le Conseil européen souligne que ces initiatives exigeront une pleine coopération de la part des parties et entre ces dernières, ainsi qu'une coordination avec les autres partenaires concernés, en particulier dans la région (notamment avec l'Égypte) et au sein du Quatuor. Le Conseil européen réaffirme être prêt à aider l'Autorité palestinienne à assurer l'ordre public. Le Conseil européen invite le Haut Représentant et la Commission à présenter des rapports réguliers sur la mise en œuvre de ces initiatives.

Dans le même temps, en vue de relancer un véritable processus politique de négociation, le Conseil estime que le soutien accordé à ces propositions à court terme serait renforcé si celles-ci pouvaient être inscrites dans une perspective politique plus large. Le Conseil européen invite le Haut Représentant à procéder à des consultations à cet effet avec les parties, la communauté internationale et, en particulier, les autres membres du Quatuor.

Le Conseil européen réitère sa condamnation de la violence et du terrorisme et insiste pour qu'un cessez-le-feu soit rétabli entre toutes les parties et tous les groupes concernés.